

ENDYA VOUS ACCOMPAGNE...

en décryptant l'actualité des intermédiaires !

02

JUIN 2023

THÈMES
#VOTRE
CONFORMITÉ,
#PARTENARIATS,
#FOCUS METIER

FOCUS FORMATION CONTINUE

VOS OBLIGATIONS ANNUELLES DE FORMATIONS – IAS ET IOBSP

A l'issue du premier semestre 2023, ENDYA met l'accent sur vos obligations en matière de formation continue.

Que vous exerciez en qualité d'**IAS à titre principal et/ou IOBSP**, vous êtes soumis à une obligation annuelle de formation continue (du 1er janvier au 31 décembre):

- d'une durée de **15h/an** pour l'IAS à titre principal (DDA)
- d'une durée de **7h/an** pour l'IOBSP intervenant en crédit immobilier
- d'une "**durée suffisante**" pour chacune des autres opérations de banque réalisées par l'IOBSP.



[ENDYA VOUS EXPLIQUE](#)

[Cliquez ici](#)

OÙ SE FORMER ?

| | Organisme de formation agréé | Autre intermédiaire | Entreprise d'assurance | Établissement de crédit ou société de financement | Établissement de paiement | Établissement de monnaie électronique* | Interne |
|-----------------------|------------------------------|---------------------|------------------------|---|---------------------------|--|---------|
| IAS à titre principal | X | X | X | X | | | X |
| IOBSP | Crédit immobilier | | | X | | | |
| | Autres opérations de banque | X | X | X | X | X | |

* Établissement de monnaie électronique qui fournit des services de paiement

QUID DE LA FORMATION INTERNE ?

Seuls les IAS à titre principal ont la possibilité de suivre en interne les formations continues éligibles DDA. Dans cette hypothèse, il est indispensable de :

- S'assurer que la formation réponde aux thèmes énumérés par la réglementation applicable (arrêté du 26 septembre 2018),
- Etablir le programme détaillé de la formation,
- Mettre en place une liste permettant de valider les participations à la formation (feuille d'émargement),
- Fournir un certificat de formation à chaque collaborateur ayant suivi la formation interne,
- Renseigner cette formation dans le registre annuel de formation.

A noter que l'autoformation n'est pas compatible au titre de la DDA.



[ENDYA VOUS EXPLIQUE](#)

[Cliquez ici](#)

PARTENARIATS NÉGOCIÉS POUR VOUS – IAS ET IOBSP

ENDYA a négocié des offres préférentielles au profit de ses adhérents auprès des organismes de formations suivants:

- [IFPASS/PLANETE CSCA RH](#)
- [KEREIS FORMATION](#)
- [AXELERANCE](#)
- [MASTER TRAINING DEVELOPMENT](#)



[ENDYA VOUS EXPLIQUE](#)

[Cliquez ici](#)

DES THÈMES DE FORMATION CONTINUE ENCADRÉS

Les formations suivies sont nécessairement adaptées aux fonctions occupées et aux activités exercées par les collaborateurs formés. Les thèmes abordés sont énumérés dans les textes suivants :

- [Arrêté du 18 juillet 2022](#) pour les IOBSP
- [Arrêté du 26 septembre 2018](#) pour les IAS

[ENDYA VOUS EXPLIQUE](#)

[Cliquez ici](#)

FINANCEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

Afin de financer les formations continues proposées aux collaborateurs concernés, l'employeur peut notamment faire appel à :

- [l'OPCO](#) pour les salariés de la société,
- [l'AGEFICE](#) pour les TNS de la société.



MODÈLES ENDYA POUR FACILITER VOTRE MISE EN CONFORMITÉ

Dans son objectif d'accompagnement, ENDYA met à disposition de ses adhérents, plusieurs modèles depuis leurs **espaces adhérents (rubrique FAQ)**.

S'agissant de la **formation continue**, ENDYA vous propose :

- Registre de formation continue,
- Fiche de poste
- Attestation de fonction,
- Organigrammes (SARL et SAS)

[ENDYA VOUS ACCOMPAGNE](#)

[Rendez-vous sur votre espace adhérent \(Rubrique FAQ\)](#)

REGISTRE ORIAS - NOUVEAUTÉ AU 1ER JUIN 2023

Un arrêté du 6 décembre 2022 (applicable au 1er juin 2023) vient modifier les éléments mentionnés par le registre de l'Orias (les dispositions des articles L512-1 du code des assurances et L 546-1 du code monétaire et financier).

Obligation de fournir à l'Orias, une modalité de contact (tel/adresse) ainsi que l'adresse du site internet de l'intermédiaire le cas échéant.

L'objectif étant de compléter l'information du public et de lutter contre les arnaques financières avec usurpation de l'identité des intermédiaires.



[RETROUVEZ L'ARRÊTÉ](#)

[Cliquez ici](#)

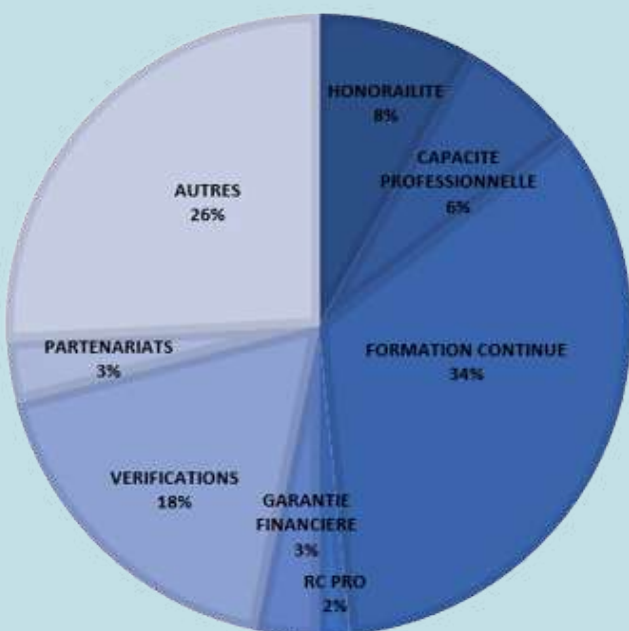
ENDYA EN CHIFFRE

Nous vous remercions d'avoir répondu présents lors de nos premiers webinaires IAS et IOBSP dédiés au **processus des vérifications** (éléments vérifiés, pièces sollicitées, rappel de conformité, ...) et de nous avoir attribué la note moyenne de :

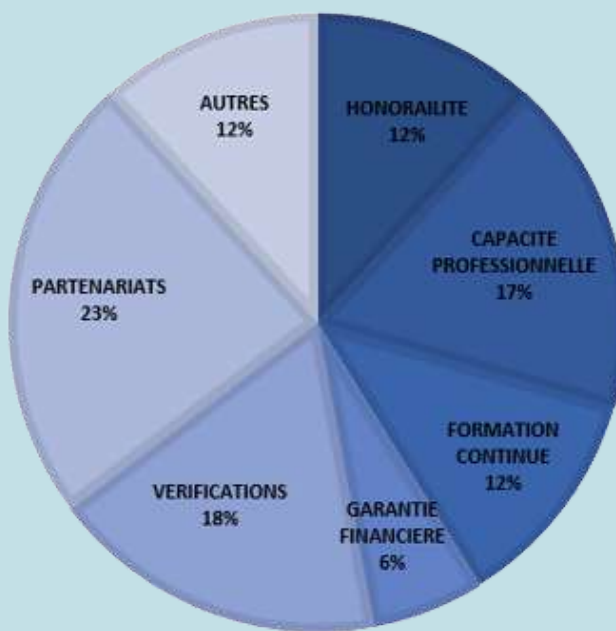


Voici les principaux thèmes ayant suscité des interrogations :

WEBINAIRE IAS



WEBINAIRE IOBSP



REGROUPEMENT DE CRÉDITS - ALERTE DE L'ACPR CONCERNANT LES PRATIQUES CONTRAIRES AUX INTÉRÊTS DES CLIENTS

L'ACPR a relevé des carences importantes dans la commercialisation d'opérations de regroupement de crédit tant pour les IOBSP au contact des clients que pour les courtiers grossistes.

Aussi, en mai dernier, l'ACPR a rédigé une publication et un communiqué de presse rappelant aux IOBSP commercialisant les opérations de regroupement de crédits la nécessaire :

- **Transparence à apporter à leurs clients** quant à leurs pratiques commerciales (notamment statut professionnel et rémunération)
- **Vérification de la situation financière et des besoins du client** permettant la proposition d'une **offre adaptée**
- **Vérification de la compréhension du client** face à l'offre proposée en mettant l'accent sur le rôle **pédagogique** (présentation des caractéristiques essentielles du produit, conséquences et risques de l'opération envisagée...)

[ENDYA VOUS EXPLIQUE](#)

[Cliquez ici](#)

LA NÉCESSAIRE EXIGENCE DE TRANSPARENCE ET L'OBLIGATION D'INFORMATION CONFIRMÉES PAR LA CJUE

La CJUE a rendu une décision le 20 avril 2023 concernant l'application de l'assurance emprunteur.

Le juge portugais s'interrogeait sur la nécessaire communication des clauses contractuelles (y compris celles portant sur la limitation de la couverture).

La Cour de justice de l'Union européenne rappelle notamment que **le consommateur doit pouvoir prendre connaissance de l'intégralité du contrat avant la conclusion de celui-ci.**



[ENDYA VOUS EXPLIQUE](#)

[Cliquez ici](#)

LANCEMENT DES VÉRIFICATIONS :

LES VÉRIFICATIONS ONT DÉBUTÉ !

CERTAINS ADHERENTS ONT ÉTÉ OU SERONT CONTACTÉS PAR LES VÉRIFICATEURS (VIA LA PLATEFORME SÉCURISÉE NESTOR - VEUILLEZ CONSULTER VOS SPAMS).

NOUS RESTONS À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES INTERROGATIONS : VÉRIFICATIONS@ENDYA.FR

RETROUVEZ NOUS LORS DES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS :

- 20 JUIN : RENDEZ-VOUS DU COURTAGE A LYON (STAND A13)
- 19 ET 20 SEPTEMBRE : LES JOURNÉES DU COURTAGE A PARIS



Save the
Date